



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques  
Bureau de l'environnement**

**(tél. 02 47 33 13 24)**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Une consultation du public est ouverte du mardi 27 juin 2023 au mardi 25 juillet 2023 sur le territoire de la commune de Sonzay relativement à la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. CLOS D'OLIVIER en vue de l'augmentation d'effectif de son élevage bovin situé au lieu-dit « Le Clos d'Olivier » à Sonzay pour atteindre 201 vaches laitières.

Ce projet relève de la rubrique n° 2101-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Sonzay et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et les mercredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Sonzay ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique ([pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr)) en précisant en objet « consultation CLOS d'OLIVIER » pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. CLOS D'OLIVIER.